

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27855**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien (ne) de production des industries céramiques

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S)<br>DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) | Président   |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

#### Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de production des industries céramiques dirige, planifie, organise et contrôle une ligne de fabrication, un atelier ou une petite unité de production céramique. Il encadre son équipe de production. Il assure la mise au point, le développement et la conformité des produits.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

A1. Organiser la production dans une entreprise céramique

A2. Superviser la production céramique

A3 : Manager son/ses équipe(s)

A4 : Participer au développement et à l'industrialisation des nouveaux produits céramiques

A5 : Suivre la maintenance

A6 : Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Les capacités attestées :

C1. Définir la technique, les machines et les outils adaptés aux produits à réaliser

C2. Organiser l'approvisionnement en matières premières et en consommables

C3. Affecter aux membres de l'équipe les postes de travail

C4. Gérer le planning de production

C5. Maintenir un flux de fabrication régulier

C6. Vérifier la compréhension et l'application des modes opératoires

C7. Collecter, analyser et faire le suivi des paramètres de production

C8. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services

C9. Vérifier la traçabilité des produits semi-finis et finis

C10. Déployer une démarche d'amélioration de la qualité au sein de ses équipes

C11. Participer à la construction et à la mise à jour des modes opératoires avec le service des méthodes

C12. Gérer une production en mode dégradé

C13. Participer au recrutement

C14. Assurer l'accueil du nouveau personnel

C15. Mener des entretiens d'évaluation

C16. Evaluer les compétences et les besoins en formation des membres de l'équipe

C17. Communiquer à son équipe ses performances et les informations issues de la direction (stratégie, organisation, objectifs etc.)

C18. Alerter son responsable en cas de problèmes dans la gestion de son équipe

C19. Gérer des conflits

C20. Etablir des documents écrits

C21. Réaliser ou faire réaliser des essais de mise au point et les interpréter

C22. Proposer des solutions ou des pistes d'amélioration

C23. Participer à la définition des priorités d'intervention à effectuer par la maintenance

C24. Organiser la préparation de l'outil de production aux opérations de maintenance

C25. Faire appliquer les consignes d'intervention pour les opérations de maintenance premier niveau

C26. Procéder au premier diagnostic pour faciliter la maintenance curative

C27. Vérifier l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

C28. Signaler à son responsable les risques repérés et participer à la mise en place des actions correctives

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises céramiques sanitaires, céramiques réfractaires, céramiques techniques, vaisselle, carreaux, poterie horticoles, poterie utilitaire, luminaire, matières premières, commerce de matériels et matériaux céramiques. Entreprises généralement de type PME/PMI

Technicien céramiste, chef de fabrication, responsable de fabrication, responsable d'atelier.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP Technicien de production des industries céramiques est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré.

Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats

### Bloc de compétence :

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27855 - Manager son/ses équipe(s)</p> | <p><b>Descriptif :</b></p> <p>C13. Participer au recrutement<br/> C14. Assurer l'accueil du nouveau personnel<br/> C15. Mener des entretiens d'évaluation<br/> C16. Evaluer les compétences et les besoins en formation des membres de l'équipe<br/> C17. Communiquer à son équipe ses performances et les informations issues de la direction (stratégie, organisation, objectifs etc.)<br/> C18. Alerter son responsable en cas de problèmes dans la gestion de son équipe<br/> C19. Gérer des conflits<br/> C20. Etablir des documents écrits</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p> |

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27855 - Participer au développement et à l'industrialisation des nouveaux produits céramiques</p> | <p><b>Descriptif :</b><br/> C21. Réaliser ou faire réaliser des essais de mise au point et les interpréter<br/> C22. Proposer des solutions ou des pistes d'amélioration</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b><br/> Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.<br/> La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.<br/> Et<br/> Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.<br/> Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.<br/> Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>   |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27855 - Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement</p>                  | <p><b>Descriptif :</b><br/> C27. Vérifier l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement<br/> C28. Signaler à son responsable les risques repérés et participer à la mise en place des actions correctives</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b><br/> Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.<br/> La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.<br/> Et<br/> Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.<br/> Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.<br/> Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p> |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27855 - Superviser la production céramique</p> | <p><b>Descriptif :</b></p> <p>C6. Vérifier la compréhension et l'application des modes opératoires<br/> C7. Collecter, analyser et faire le suivi des paramètres de production<br/> C8. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services<br/> C9. Vérifier la traçabilité des produits semi-finis et finis<br/> C10. Déployer une démarche d'amélioration de la qualité au sein de ses équipes<br/> C11. Participer à la construction et à la mise à jour des modes opératoires avec le service des méthodes<br/> C12. Gérer une production en mode dégradé</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p> |

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27855 - Suivre la maintenance</p> | <p><b>Descriptif :</b><br/> C23. Participer à la définition des priorités d'intervention à effectuer par la maintenance<br/> C24. Organiser la préparation de l'outil de production aux opérations de maintenance<br/> C25. Faire appliquer les consignes d'intervention pour les opérations de maintenance premier niveau<br/> C26. Procéder au premier diagnostic pour faciliter la maintenance curative</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b><br/> Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.<br/> La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.<br/> Et<br/> Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.<br/> Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.<br/> Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p> |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27855 - Organiser la production dans une entreprise céramique | <p><b>Descriptif :</b></p> <p>C1. Définir la technique, les machines et les outils adaptés aux produits à réaliser</p> <p>C2. Organiser l'approvisionnement en matières premières et en consommables</p> <p>C3. Affecter aux membres de l'équipe les postes de travail</p> <p>C4. Gérer le planning de production</p> <p>C5. Maintenir un flux de fabrication régulier</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p> |

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI/NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|---------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X       |   |
| En contrat d'apprentissage                                       | X       |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X       | <p>Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés</p> <p>Nombre de personnes composant le jury : 4</p> <p>Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés</p> |
| En contrat de professionnalisation                               | X       | Idem  |
| Par candidature individuelle                                     | X       |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2004                      | X       | Idem  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technicien (ne) de production des industries céramiques" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Effectifs : 8 depuis 2006

##### Autres sources d'information :

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine ( 92) [Issy-Les-Moulineaux]

CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Ester -87069 LIMOGES Cedex

- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

##### Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France